



### Description du produit

Acide citrique monohydraté [C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>O<sub>7</sub>, H<sub>2</sub>O] sous forme de poudre cristalline translucide.

La forme oxydée du fer solubilisé dans le vin peut, en cas d'excès, former avec certains éléments du vin (polyphénols, ions phosphates) des composés insolubles responsables de la casse ferrique des vins.

e.Citric donne avec la forme oxydée du fer un complexe soluble : le citrate ferrique. Il "piège" donc le fer ferrique et évite ainsi le déclenchement de la casse ferrique.

e.Citric possède aussi une saveur fraîche acidulée pouvant être bénéfique sur certains vins blancs et rosés.

Produit conforme au règlement de la Commission européenne N° 934/2019 relatif aux pratiques œnologiques. L'utilisateur doit s'assurer du respect des réglementations nationales. La pureté et la qualité du produit sont testées en laboratoire.

### Dosage

Dissoudre la dose d'e.Citric dans un peu de vin et l'incorporer dans la cuve à traiter juste avant la mise en bouteille.

Doses moyennes d'emploi : 20 à 30 g/hl (40 à 50 g/hl si risque de casse ferrique)

Législation : La teneur finale du vin traité ne doit pas dépasser 1g d'acide citrique par litre.

Remarque :

L'acide citrique étant dégradé par les bactéries lactiques avec production d'acidité volatile, e.Citric doit être obligatoirement incorporé dans un vin microbiologiquement stable et convenablement sulfité.

### Conservation

Stocker dans un local frais, sec et à l'abri des odeurs. Refermer immédiatement les emballages entamés.